



Demande des informations concernant la carte de séjour

Par **Sarrah_old**, le **09/11/2007** à **16:46**

Bonjour, rnrn Je veux avoir quelques renseignements concernant la carte de séjour. rnrnje suis une femme Tunisienne mariée avec un Tunisien qui a la nationalité Française, nous sommes mariés en Tunisie en 2005 et je suis arrivée en France le 26/05/07 j'ai eu mon premier recépissé en Aout 2007 et le deuxième le 01/11/07 et pour l'instant je n'ai aucun papier officiel sauf le recépissé et vous savez bien que s'arrive que l'individu tombe malade ou rencontre un autre risque rien nous garantit la sécurité sociale, en plus j'ai pas encore passé ma visite médicale alors que l'ANAEM m'informer que la passation de visite médicale ne se fait que lorsque ma carte sera prête... Alors comment et qu'est-ce que je peux faire pour l'instant ? En plus pour la sécurité en a déposer notre dossier pour avoir une attestation mais au début après un mois ou plus il nous a demandé de présenter un acte de mariage Tunisien sachant qu'on a donné l'acte de mariage Français avec le livret de famille Français mais nous l'avons donné après 3 ou 4 jours et quand mon mari est allé pour voir si notre attestation est prête et il a demandé à l'agent de passer les dossiers comme urgent par ce que normalement les papiers sont complets et on a besoin de l'attestation pour l'envoyer à la préfecture de L'ILLE avant le 01/11 ce dernier a mis un tampon qui indique sur notre dossier "URGENT" et il lui a dit vous aurez votre attestation dans une semaine en maximum c-à-d la dernière semaine d'octobre mais ce qui a passé c'est que hier lorsque mon mari a retourné à l'assurance maladie de Dunkerque, un agent a lui dit votre dossier n'existe pas alors que à la préfecture de L'ILLE m'on dit que notre dossier est accepté et nous a demandé de préparer les mêmes papiers qu'on a déposés la première fois donc je veux savoir comment ça se passe ???